Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260430-30042026F-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MONTERTELOT, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Nellie JOLIVET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 avril 2026

11 conseillers en exercice
Présents : 10 Votants : 9

10 conseillers étaient présents : Nellie JOLIVET, Philippe RICAUD, Laure BERTHY, Sophie CARO, Loïc LE PEN, Patricia BOUSSO, Éric PELLAN, Benjamin PERSON, Christophe FERRET et Sébastien GICQUEL

1 conseillère absente et excusée : Elodie LANGLOIS

A été désignée secrétaire de séance : Sophie CARO

OBJET : AFFECTATION DU RÉSULTAT N-1 DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Monsieur Christophe FERRET, conseiller municipal et inspecteur des finances publiques ne participe pas au vote sur ce sujet.

En application des articles L.2311-5, R.2311-11, R.2221-48-1, R.2221-90, R.2311-13, D.5217-12 et D.5217-13 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la clôture de l'exercice suivant.

Madame le Maire passe la parole à l'adjoint aux finances qui expose que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat. En effet, le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit).

M. Loïc LE PEN rappelle les résultats du compte administratif dont les résultats se décomposent comme suit :

Section de fonctionnement	Section d'investissement
Résultat de l'exercice Dépenses de l'exercice : 191 834,59 € Recettes de l'exercice : 259 119,69 € Résultat de l'année : + 67 285,10 € **Résultat antérieur** Excédent : 138 474,56 € **Résultat cumulé clôture : + 205 759,66 €**	**Résultat de l'exercice** Dépenses de l'exercice : 60 967,49 € Recettes de l'exercice : 133 682,48 € Résultat de l'année : + 72 714,99 € **Résultat antérieur** Déficit : - 95 990,83 € **Résultat cumulé clôture : - 23 275,84 €**
	Restes à réaliser Dépenses : 35 200 € Restes à réaliser Recettes : 20 300 €
Résultat corrigé clôture : + 205 759,66 €	Résultat corrigé clôture : - 38 175,84 €
RESULTAT GLOBAL : + 167 583,82 €	

Envoyé en préfecture le 21/05/2026
Reçu en préfecture le 21/05/2026
Publié le
ID : 056-215601394-20260430-30042026F-DE

MAIRIE DE MONTERTELOT
(Morbihan)

Après avoir entendu l'exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- DÉCIDE d'accepter les propositions de M. l'adjoint aux finances,
- AFFECTE le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU 31/12/2025	**205 759,66 €**
Affectation obligatoire à la couverture d'autofinancement au compte 1068 (en recettes d'investissement) :	38 175,84 €
Le solde disponible est affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement au compte 002 (en recettes de fonctionnement) :	167 583,82 €
Le résultat d'investissement reporté au BP 2026 au compte 001 (en dépenses d'investissement) :	23 275,84 €

9 voix POUR *0 voix CONTRE* *1 abstention*

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

MAIRIE 56800 MONTERTELOT

01 094145 25